



Doc. 14329
28 juin 2017

L'intégration des réfugiés en période de fortes pressions: enseignements à tirer de l'expérience récente et exemples de bonnes pratiques

Amendement¹ n° 17

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.7.3, insérer le paragraphe suivant:

«à renforcer la capacité des établissements scolaires et des enseignants à accueillir et à intégrer les enfants réfugiés sans restriction aucune, que ce soit dans l'enseignement ou la vie et l'environnement sociaux de l'école, y compris par la conception de modules relatifs aux droits de l'homme, à la lutte contre la discrimination et au droit d'asile dans le cadre du programme de formation des enseignants;»

1. 2017 - Troisième partie de session

